

3
NATIONS



UNIES

**RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13 (A/4466 et Add.1)

NEW YORK

NATIONS UNIES

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 13 (A/4466 et Add.1)

New York, 1960

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

Paragraphes Pages

Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (A/4466)

INTRODUCTION		v
CHAPITRE PREMIER. — LA COMMISSION ET SON COMITÉ: MANDAT, ORGANISATION ET ACTIVITÉS		
A. — Examen de la question de Corée par l'Assemblée générale à sa quatorzième session	1-2	1
B. — Organisation et situation actuelle.....	3-5	1
CHAPITRE II. — LA QUESTION DE CORÉE ET LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Question de l'unification.....	6-9	2
B. — Question de l'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies.....	10	2
C. — Relations diplomatiques de la République de Corée.....	11-13	2
CHAPITRE III. — LE RÉGIME REPRÉSENTATIF DANS LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Introduction	14-17	2
B. — Evolution au cours de la période considérée.....	18	3
C. — Election du Président et du Vice-Président.....	19-21	3
D. — Les manifestations d'avril et autres événements politiques.....	22-24	3
E. — Changement de gouvernement.....	25	4
F. — Amendements à la Constitution.....	26-29	4
i) L'Assemblée nationale	30	4
ii) Le Président	31	4
iii) L'exécutif	32	5
iv) Tribunaux	33	5
G. — Elections à l'Assemblée nationale.....	34	5
H. — Constitution d'un nouveau gouvernement.....	35	5
I. — Activités de la Commission:		
i) Observation des élections du 15 mars 1960 aux postes de Président et de Vice-Président.....	36-38	5
ii) Observation des élections du 29 juillet 1960 à l'Assemblée nationale	39-41	5
J. — Conclusion	42-43	5
CHAPITRE IV. — LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		
A. — Introduction:		
i) Exposé général	44-47	6
ii) Importance de l'aide étrangère.....	48-53	6
B. — Evolution économique et financière au cours de la période considérée	54	7
i) Agriculture	55	7
ii) Industrie	56-60	7
iii) Disponibilités monétaires et prix.....	61-62	7
iv) Finances publiques	63-66	7
v) Commerce extérieur et paiements.....	67-73	8

TABLE DES MATIERES (suite)

Paragraphes Pages

ANNEXES

I. — LISTE DES DÉLÉGATIONS À LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELÈVEMENT DE LA CORÉE ET COMPOSITION DU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		
A. — Délégations à la Commission :		
1. Liste des délégations.....		9
2. Liste des présidents successifs :		
i) Président de la Commission.....		9
ii) Présidents du Comité de la Commission.....		9
B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.....		10
C. — Organisation		10
II. — GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Pouvoir exécutif		10
B. — Quatrième et Cinquième Assemblées nationales.....		11
C. — Pouvoir judiciaire		11
III. — RELATIONS INTERNATIONALES DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Représentation diplomatique des gouvernements étrangers à Séoul.....		11
B. — Représentation diplomatique et consulaire de la République de Corée		11
C. — Adhésion de la République de Corée à des organisations internationales et à des traités internationaux.....		11
D. — Principales conférences internationales auxquelles la République de Corée a participé.....		12
IV. — ELECTIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (29 juillet 1960)		
A. — Résultats officiels des élections à la Chambre des conseillers de la Cinquième Assemblée nationale de la République de Corée..		12
B. — Résultats officiels des élections à la Chambre des représentants de la Cinquième Assemblée nationale de la République de Corée		13
V. — DONNÉES ÉCONOMIQUES		
A. — Produit national brut par branche d'activité.....		13
B. — Production agricole		13
C. — Disponibilités monétaires		14
D. — Nouvel indice des prix de gros.....		14
E. — Budget du gouvernement central.....		14
Rapport complémentaire de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (A/4466/Add.1)		
A. — Introduction	1-2	15
B. — Formation d'un nouveau gouvernement à la suite des élections du 29 juillet 1960.....	3-5	15
C. — Déclarations relatives à la politique étrangère faites par le nouveau gouvernement.....	6-7	15

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne la période qui va du 11 août 1959, date du dernier rapport de la Commission, au 20 août 1960*.

L'Assemblée générale a créé la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée par sa résolution 376 (V), du 7 octobre 1950, et elle a précisé ses fonctions d'ordre économique par sa résolution 410 A (V) du 1^{er} décembre 1950.

Il convient de lire le présent rapport en le rapprochant de ceux que la Commission a déjà adressés à l'Assemblée générale, à ses sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième sessions, et qui portent sur la période qui va du 7 octobre 1950 au 11 août 1959 (A/1881, A/2187, A/2441, A/2711, A/2947, A/3172, A/3672, A/3865 et A/4187).

Le présent rapport a été signé le 20 août 1960.

* On trouvera à la fin du présent volume un rapport complémentaire relatant les événements récents.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE (A/4466)

Chapitre premier

LA COMMISSION ET SON COMITE: MANDAT, ORGANISATION ET ACTIVITES

A. — Examen de la question de Corée par l'Assemblée générale à sa quatorzième session

1. Dans son rapport présenté à l'Assemblée générale à sa quatorzième session¹, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée a déclaré que son Comité, agissant en son nom, avait poursuivi ses efforts, pendant la période considérée, en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies en Corée, bien qu'il se soit heurté au refus des autorités nord-coréennes d'accepter les principes d'unification énoncés par l'ONU.

2. L'Assemblée générale a examiné la question de Corée et, à sa 851ème séance plénière, le 9 décembre 1959, elle a adopté la résolution 1455 (XIV) par 54 voix contre 9, avec 17 abstentions. Dans cette résolution, l'Assemblée, ayant reçu le neuvième rapport de la Commission, réaffirme ses résolutions 112 (II) du 14 novembre 1947, 195 (III) du 12 décembre 1948, 293 (IV) du 21 octobre 1949, 376 (V) du 7 octobre 1950, 811 (IX) du 11 décembre 1954, 910 A (X) du 29 novembre 1955, 1010 (XI) du 11 janvier 1957, 1180 (XII) du 29 novembre 1957 et 1264 (XIII) du 14 novembre 1958. Elle note que, malgré la correspondance qu'ont échangée les autorités communistes intéressées et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord agissant au nom des gouvernements des pays qui ont mis des troupes à la disposition du Commandement des forces des Nations Unies en Corée, dans laquelle ces gouvernements exprimaient leur désir sincère qu'intervienne un règlement durable de la question coréenne conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et bien que lesdits gouvernements aient déclaré être disposés à rechercher des mesures visant à réaliser la réunification sur cette base, les autorités communistes continuent à refuser de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à une solution pacifique et démocratique du problème coréen. L'Assemblée regrette que les autorités communistes continuent à nier la compétence et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la question de Corée en soutenant que toute résolution adoptée sur cette question par l'Organisation est nulle et non avenue. Elle note en outre que la plus grande partie des forces des Nations Unies envoyées en Corée conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies a déjà été retirée, et que les gouvernements intéressés sont disposés à retirer de Corée les forces qui s'y trouvent encore lorsque seront remplies les conditions d'un règlement durable, telles qu'elles ont été définies par l'Assemblée générale. Elle réaffirme que les objectifs de l'ONU en Corée sont de constituer, par des moyens pacifiques, une Corée unifiée, indépendante et démocratique, ayant une forme repré-

sentative de gouvernement, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région. Elle invite les autorités communistes intéressées à accepter ces objectifs que l'Organisation s'est fixés, afin de parvenir en Corée à un règlement qui s'inspire des principes fondamentaux d'unification énoncés par les nations qui ont participé, au nom de l'Organisation des Nations Unies, à la Conférence politique sur la Corée, tenue à Genève en 1954, principes que l'Assemblée générale a réaffirmés, et à accepter sans tarder qu'aient lieu des élections véritablement libres, conformément aux principes que l'Assemblée a fait siens. Elle prie la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée de poursuivre ses travaux conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et elle prie le Secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de l'Assemblée générale.

B. — Organisation et situation actuelle²

3. On se rappellera que, sur le plan de l'organisation interne, la Commission a décidé à sa 372ème séance, le 7 septembre 1955, de constituer en Corée, à partir du 1er janvier 1956, un comité composé des représentants de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie, et habilité à agir au nom de la Commission en Corée pour l'aider à atteindre ses objectifs. Elle a également décidé qu'elle-même pourrait se réunir en séance plénière à tout moment si les circonstances l'exigeaient.

4. Le Comité a convoqué à Séoul, à la date du 19 août 1960, en vue de l'examen du rapport adressé à l'Assemblée générale pour sa quinzième session, une réunion de la Commission à laquelle ont participé les sept membres qui la composent.

5. Agissant au nom de la Commission, le Comité a poursuivi, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, ses efforts en vue d'atteindre les objectifs de l'ONU en Corée et il a continué à rechercher une solution rapide et satisfaisante de la question de Corée, encore que son rôle se soit trouvé limité par le refus persistant des autorités nord-coréennes d'accepter les principes d'unification énoncés par l'Organisation. Pendant la période comprise entre le 11 août 1959 et le 20 août 1960, le Comité a observé les opérations de deux élections organisées à l'échelon national dans la République de Corée. Il a tenu 85 séances et a eu des consultations avec des fonctionnaires et des dirigeants de mouvements civiques de la République de Corée, ainsi qu'avec l'Administrateur chargé des dernières tâches de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 13 (A/4187).

² La composition des délégations et du secrétariat est indiquée à l'annexe I.

LA QUESTION DE COREE ET LA REPUBLIQUE DE COREE

A. — Question de l'unification

6. Pendant la période considérée, la Commission a continué à suivre de très près l'évolution de la question de l'unification de la Corée. De l'avis de la Commission, les déclarations que le Gouvernement de la République de Corée a faites à ce sujet jusqu'au moment où se sont produits les événements de la deuxième quinzaine d'avril reflétaient l'absence de tout changement dans la position qu'il avait adoptée en la matière et qui est succinctement exposée dans les précédents rapports annuels de la Commission.

7. La République de Corée a déclaré accueillir avec satisfaction l'adoption de la résolution 1455 (XIV) de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1959. Toutefois, certaines personnalités importantes du gouvernement précédent ont réclamé de nouveau des mesures plus énergiques pour réaliser l'unification du pays, et ont fait, notamment, des déclarations préconisant le recours à la force pour atteindre cet objectif, de préférence avec l'assistance de pays alliés, mais, le cas échéant, par les propres moyens de la République de Corée.

8. Dans plusieurs discours qu'il a prononcés, le Président par intérim et Premier Ministre du gouvernement provisoire, M. Huh Chung, s'est opposé à ces prises de position en faveur du recours à la force, déclarant, en particulier, que l'on avait renoncé au passé, avec ses clichés, ses décisions irréflectées et ses serments dits de la "marche vers le Nord". Il a préconisé de nouveaux efforts pour trouver une solution pacifique qui mette un terme à la division de la Corée, conformément aux principes énoncés dans les résolutions de l'ONU.

9. La Commission est forcée de constater une fois de plus qu'il n'existe aucun élément indiquant que les autorités communistes intéressées sont prêtes à répondre au dernier appel que leur a adressé l'Assemblée générale par sa résolution 1455 (XIV) lorsqu'elle les a invitées à accepter les objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est fixés, afin de parvenir à un règlement en Corée. Comme la Commission l'a déjà noté dans ses rapports précédents, l'unification, dont dépendent si largement la complète stabilité et le progrès économique

de la Corée, restera une perspective lointaine tant que subsistera cet état d'esprit.

B. — Question de l'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies

10. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, des personnalités marquantes du gouvernement dirigé par l'ancien président Syngman Rhee et du gouvernement provisoire de M. Huh Chung ont dit une fois de plus combien le gouvernement et le peuple de la République de Corée souhaitent l'admission de leur pays à l'Organisation des Nations Unies.

C. — Relations diplomatiques de la République de Corée

11. Au cours de l'année considérée, la République de Corée a continué à étendre le champ de ses relations diplomatiques en tant qu'Etat souverain. Elle a signé le 30 octobre 1959 avec le Brésil un accord prévoyant l'échange d'ambassadeurs et a conclu avec la Thaïlande un accord par lequel les deux pays sont convenus d'élever leurs missions diplomatiques respectives du rang de légation à celui d'ambassade³.

12. Le général Dwight D. Eisenhower, président des Etats-Unis d'Amérique, s'est rendu en visite officielle dans la République de Corée les 19 et 20 juin 1960. Parmi les personnalités qui se sont également rendues en visite officielle dans la République de Corée, il convient de citer le Président de l'Assemblée nationale turque.

13. La République de Corée a chargé des envoyés spéciaux de trois missions destinées à favoriser les relations amicales: la première mission s'est rendue en décembre 1959 en Ethiopie, au Ghana, en Libye, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et en Union sud-africaine; la deuxième mission s'est rendue en février 1960 dans la République de Chine, dans la Fédération de Malaisie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet-Nam; la troisième mission s'est rendue en juin 1960 au Cameroun, au Congo, en Guinée, dans la Fédération du Mali, au Maroc, en Nigéria et au Togo.

³ Voir annexe III.

Chapitre III

LE REGIME REPRESENTATIF DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

A. — Introduction

14. Au cours de l'année écoulée, la Commission a continué, dans les limites de son mandat, non seulement à suivre l'évolution de la situation politique, mais aussi à prêter ses services pour des consultations en vue de la mise en place du régime représentatif dans la République de Corée. Ayant constaté que depuis sa création, en 1948, la République de Corée est devenue de plus en plus apte à faire fonctionner par elle-même un système de gouvernement et une administration démocratiques et à adapter les institutions démocratiques au caractère, aux traditions et aux besoins du peuple coréen, la Commission estime qu'au stade actuel du

développement du pays, elle ne peut plus guère lui fournir qu'une assistance limitée.

15. Les événements qui se sont produits sur le plan politique au cours de la période considérée sont venus confirmer que le peuple coréen continue à s'intéresser, en nombre toujours croissant et d'une manière de plus en plus active, aux méthodes démocratiques et à la sauvegarde des libertés civiles. Ils ont également prouvé que la population tout entière était fermement décidée à redresser les abus de pouvoir, à supprimer la corruption et à éliminer toute faiblesse ou toute lacune de la vie politique de la République. Ainsi, par exemple, la Commission estime que les troubles politiques qui

ont finalement entraîné la démission du président Rhee, puis l'adoption de modifications fondamentales à la Constitution de la République, sont nés en partie du sentiment général que les irrégularités et les abus innombrables auxquels avaient donné lieu les élections du 15 mars 1960 aux postes de président et de vice-président n'avaient pu se produire qu'à cause de la concentration excessive du pouvoir politique entre les mains du Président. Le contraste frappant entre la façon dont ont été menées ces élections et les élections à l'Assemblée nationale du 29 juillet 1960, et l'atmosphère dans laquelle se sont déroulées respectivement ces deux consultations populaires, prouvent également combien la population de la République de Corée a réussi, au cours de la brève période de 12 ans où elle a pu faire l'expérience d'une forme représentative de gouvernement, à développer encore davantage son aptitude innée à résoudre ses problèmes et ses difficultés politiques internes.

16. En faisant le bilan des progrès de la démocratie dans la République de Corée, la Commission n'a pas oublié les difficultés énormes qui ont été rencontrées, ni les nombreux et graves problèmes auxquels la République de Corée a dû faire face, en matière de production, de reconstruction et de sécurité interne, du fait de la division artificielle du pays. La Commission a constaté qu'en dépit de tous ces éléments défavorables et de toutes ces difficultés, le peuple coréen se rend de mieux en mieux compte qu'il est essentiel que les représentants élus, la presse et la population en général fassent preuve en tout temps d'un sens élevé des responsabilités civiques, de respect à l'égard de la Constitution et des lois fondamentales du pays, ainsi que d'une large compréhension et d'une collaboration active, afin de continuer à préserver l'intégrité de la République et éviter ainsi à l'avenir toute situation qui pourrait compromettre la stabilité de base et la structure démocratique du pays et, éventuellement, tendre à affaiblir la confiance et l'appui des autres pays.

17. La Commission a également constaté que, d'une manière générale, la population reconnaît qu'il est nécessaire de faire respecter l'autorité des organes de gouvernement légalement constitués — qu'il s'agisse des organes exécutifs, législatifs ou judiciaires — et que cette autorité ne doit pas être bafouée par des pressions ou des actions irréflechies et illégitimes de groupements organisés.

B. — Evolution au cours de la période considérée

18. Dans son dernier rapport, la Commission a mentionné des querelles politiques internes. Ces querelles se sont considérablement envenimées au cours de la période examinée et ont atteint leur paroxysme lors des événements qui ont entouré les élections du 15 mars 1960 aux postes de président et de vice-président et qui ont abouti d'abord au changement de gouvernement à la suite de la démission du président Syngman Rhee et ensuite à l'adoption d'amendements à la Constitution. Un autre événement politique fort important a été l'organisation d'élections générales simultanées, le 29 juillet 1960, à chacune des deux Chambres de l'Assemblée nationale.

C. — Election du Président et du Vice-Président

19. On trouvera ci-après la liste des candidats aux élections du 15 mars (ceux-ci sont énumérés dans le même ordre que sur les bulletins de vote; le nom du

parti auquel ils appartenaient et le nombre de voix obtenues sont également indiqués pour chacun) :

Candidats à la présidence :

- M. Chough Pyong Ok⁴, parti démocratique;
- M. Syngman Rhee⁵, parti libéral (9.633.376 voix).

Candidats à la vice-présidence :

- M. Lee Ki Poong, parti libéral (8.337.059 voix);
- M. Kim Jun Yon, parti de l'unification (249.095 voix);
- Mlle Yim Yong Shin (Louise Yim), parti féministe de Daehan (97.533 voix);
- M. Chang Myun (John M. Chang)⁶, parti démocratique (1.843.758 voix).

20. Le 15 mars, une décision du siège du parti démocratique à Séoul proclamait les élections "illégalles, nulles et non avenues" et ordonnait à ses observateurs de cesser de participer aux opérations de dépouillement du scrutin.

21. Les résultats ont été annoncés le 18 mars 1960, mais l'opposition, affirmant qu'il y avait eu de graves irrégularités dans la préparation et la conduite des élections, a refusé d'accepter ces résultats et a intenté, au début d'avril, une action en justice pour faire invalider les élections⁷.

D. — Les manifestations d'avril et autres événements politiques

22. Au cours de la période qui a précédé les élections, la presse indépendante coréenne et les journaux d'opposition (qui n'avaient cessé de formuler de vives critiques à l'endroit du gouvernement), ainsi que les représentants de l'opposition, se sont à maintes reprises fait l'écho de rumeurs très répandues selon lesquelles le gouvernement, l'Administration et le parti libéral auraient agi de façon illégale dans la préparation des élections. D'autres allégations ont été formulées le jour même des élections au sujet de la conduite effective des opérations de vote et de dépouillement du scrutin, et il y a eu des manifestations auxquelles ont pris part des élèves des universités et des écoles. La répression sévère de ces mouvements a entraîné la mort de plusieurs étudiants.

23. Par suite de l'indignation que cela a provoquée et du mécontentement général causé par la façon dont les élections avaient été menées, les manifestations d'étudiants se sont poursuivies et ont pris une ampleur croissante, les manifestants exigeant que de nouvelles élections aient lieu et que les responsables des abus soient punis.

24. Les manifestations les plus importantes ont eu lieu à Séoul les 19 et 26 avril⁸, et de nombreux étudiants ont été tués ou blessés lorsque la police est intervenue

⁴ M. Chough est décédé avant les élections, mais son nom figurait néanmoins sur les bulletins de vote, conformément à la loi alors en vigueur régissant l'élection du Président et du Vice-Président. Les votes émis "par sympathie" en faveur de M. Chough ont été considérés comme nuls et n'ont pas été compris dans les calculs officiels ni dans la proclamation des résultats.

⁵ M. Syngman Rhee était le président en exercice.

⁶ M. Chang Myun était le vice-président en exercice.

⁷ Cette action a été éteinte par suite de la décision d'organiser de nouvelles élections.

⁸ La manifestation du 26 avril a été précédée, le 25 avril, par une manifestation de professeurs d'université.

pour disperser les manifestants. A aucun moment il n'y a eu le moindre indice permettant de penser que les étudiants désiraient renverser le gouvernement par la force, et dès que leurs demandes ont été satisfaites, ils ont aidé les autorités chargées de l'application de la loi martiale à rétablir l'ordre. Les autorités en question et l'armée de la République de Corée ont agi avec beaucoup de modération et d'impartialité après la déclaration de l'état de siège, le 19 avril⁹.

E. — Changement de gouvernement

25. A la suite de ces manifestations, le cabinet tout entier a démissionné. Le président Rhee a alors nommé trois ministres¹⁰, avant de démissionner lui-même le 3 mai¹¹. Le nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Huh Chung, en tant que doyen des membres du cabinet, a constitué un gouvernement provisoire conformément aux dispositions de la Constitution alors en vigueur, et il est resté en fonctions en attendant l'adoption d'amendements à la Constitution et l'organisation de nouvelles élections à l'Assemblée nationale. Le gouvernement provisoire a immédiatement entrepris de mettre en œuvre une série de réformes et a traduit en justice les personnes qui étaient considérées comme responsables des violations des lois électorales et d'autres dispositions législatives. Ces affaires étaient encore pendantes au moment où le présent rapport a été signé.

F. — Amendements à la Constitution¹²

26. Le 26 avril 1960, la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité une motion tendant à créer un comité spécial chargé de rédiger des amendements à la Constitution. Lorsque le texte de ces amendements a été élaboré, le Comité a tenu, le 5 mai, une audience publique à laquelle ont participé des juristes éminents. Les projets d'amendements, signés par 175 membres de la Chambre, ont été soumis à cet organe le 11 mai, et le Président par intérim les a rendus publics le même jour.

27. Le 15 juin, la Chambre des représentants a adopté les amendements à la Constitution par 208 voix contre 3. Le même jour, le gouvernement promulguait formellement lesdits amendements.

28. Ces amendements sont d'une importance capitale en ce qui concerne les rapports entre les organes de gouvernement. Ils ont modifié la forme du gouvernement, celui-ci passant du "régime présidentiel" au "régime parlementaire", qui comprend un cabinet res-

⁹ Le 19 avril, à 13 heures, l'état de siège a été déclaré à Séoul. Le même jour, à 17 heures, une loi martiale extraordinaire beaucoup plus sévère était décrétée et appliquée à Séoul ainsi que dans quatre autres villes (Pusan, Taegu, Kwangju et Taejon). Le 25 avril, la censure de la presse a été levée. La loi martiale extraordinaire a été remplacée par la déclaration de l'état de siège à Séoul et dans les quatre autres villes. Le 26 avril, la loi martiale extraordinaire était de nouveau appliquée à Séoul et dans les quatre villes dont il s'agit. Le 27 mai, la loi martiale extraordinaire a été remplacée par la déclaration de l'état de siège. Le 15 juillet, l'état de siège a été levé.

¹⁰ Ces trois ministres étaient: M. Huh Chung, ministre des affaires étrangères, M. Lee Ho, ministre de l'intérieur, et M. Kwon Sung Yul, ministre de la justice.

¹¹ Le Vice-Président, M. Chang, avait démissionné le 23 avril.

¹² Le Gouvernement de la République de Corée n'ayant pas publié de traduction officielle de la Constitution, cette partie du rapport est fondée sur une version anglaise non officielle de la Constitution, telle qu'elle a été modifiée le 15 juin 1960.

ponsable devant les organes législatifs. Aux termes de la Constitution ainsi modifiée, les décisions de l'exécutif n'émanent plus du Président, mais du Conseil d'Etat ayant à sa tête le Premier Ministre.

29. La Commission a l'impression que ces modifications, qui rendent l'exécutif directement responsable devant l'Assemblée nationale, ont été provoquées non seulement par les événements du 15 mars 1960, comme on l'a déjà mentionné plus haut dans le présent rapport, mais également par le désir de résoudre certaines difficultés d'ordre pratique auxquelles on s'est heurté dès les premières années de la République lorsqu'on a cherché à concilier les rôles respectifs du Président, du Premier Ministre (quand cette charge existait) et de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une constitution qui comprenait à la fois des éléments du régime présidentiel et des éléments du régime parlementaire. Quoi qu'il en soit, le résultat net de ces amendements constitutionnels est de faire de l'Assemblée nationale le principal détenteur du pouvoir.

i) L'ASSEMBLÉE NATIONALE

30. Aux termes de la Constitution, le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée nationale, qui est composée de deux chambres: la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers¹³. Les membres des deux chambres sont élus "au suffrage universel, direct et égal, au scrutin secret". Les membres de la Chambre des représentants sont élus pour quatre ans, et ceux de la Chambre des conseillers pour six ans. La Chambre des conseillers est renouvelable par moitié tous les trois ans. La Chambre des représentants élit son président et deux vice-présidents, et la Chambre des conseillers son président et un vice-président. Les projets de loi et les projets de budget sont soumis en premier lieu à la Chambre des représentants. Si la Chambre des conseillers est en désaccord avec la Chambre des représentants, elle peut décider soit d'adopter une résolution différente de celle adoptée par la Chambre des représentants, soit de n'adopter aucune résolution dans les délais fixés. Dans chacun de ces deux cas, la Chambre des représentants peut passer outre à la décision de la Chambre des conseillers en adoptant les projets de budget à la majorité simple et les autres projets de loi à la majorité des deux tiers. Le nombre et le mode d'élection des membres de la Chambre des représentants sont fixés par la loi; quant aux membres de la Chambre des conseillers, ils sont élus par des circonscriptions comprenant certaines villes et provinces particulières et leur nombre ne doit pas dépasser le quart de celui fixé pour les membres de la Chambre des représentants.

ii) LE PRÉSIDENT

31. Aux termes de la Constitution modifiée, le Président, qui est élu par les membres des deux Chambres de l'Assemblée nationale réunies en session commune, est le chef de l'Etat et il représente l'Etat. Il confirme la nomination et la révocation des fonctionnaires, y compris les membres du Conseil d'Etat.

¹³ Avant les nouveaux amendements, la Constitution prévoyait également une assemblée bicamérale. Cependant, les élections à la Chambre des conseillers n'ont jamais eu lieu, si bien que la Chambre des représentants est restée le seul organe de l'Assemblée nationale. Un décret présidentiel était nécessaire pour pouvoir procéder aux élections à la Chambre des conseillers et ce décret n'a jamais été pris. (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 13 [A/4187], chap. III, par. 23.*)

iii) L'EXÉCUTIF

32. Le pouvoir exécutif est conféré au Conseil d'Etat, composé du Premier Ministre et d'autres membres dont le nombre total ne peut être supérieur à 15 ni inférieur à huit. La majorité des membres du Conseil d'Etat, y compris le Premier Ministre, doivent être membres de l'Assemblée nationale, sauf lorsque la Chambre des représentants a été dissoute. Le Premier Ministre doit être désigné par le Président et ce choix doit être approuvé par la Chambre des représentants. Si la Chambre des représentants refuse d'agréer deux candidats successivement désignés par le Président, ou si aucun autre candidat n'a été désigné dans les cinq jours qui suivent le refus par la Chambre des représentants d'accepter le premier candidat désigné, le Premier Ministre doit être élu par la Chambre des représentants. Les chefs des ministères sont nommés par le Premier Ministre qui les choisit parmi les membres du Conseil d'Etat. Les membres du Conseil d'Etat sont nommés et révoqués par le Premier Ministre, sous réserve de la confirmation du Président. Le Conseil d'Etat est solidairement responsable devant la Chambre des représentants. Il doit démissionner en bloc lorsque la Chambre des représentants a adopté envers lui une motion de non-confiance, à moins que le Conseil ne décide de dissoudre la Chambre des représentants dans les 10 jours.

iv) TRIBUNAUX

33. La Constitution confère le pouvoir judiciaire aux tribunaux qui comprennent notamment une Cour suprême. L'organisation des tribunaux est fixée par la loi. Aux termes de la Constitution modifiée, le Président et les juges de la Cour suprême sont élus par un "groupe d'électeurs" désignés par les personnes qui ont la compétence requise pour être juges, et cette élection doit être confirmée par le Président. D'autres juges sont nommés par le Président de la Cour suprême après décision du Congrès des juges¹⁴. La durée du mandat des juges reste fixée à 10 ans, et ce mandat peut être renouvelé. En outre, il existe maintenant un tribunal constitutionnel distinct, dont les membres sont nommés par le Président, la Cour suprême et la Chambre des conseillers, chacun élisant trois des neuf membres qui composent ce tribunal.

G. — Elections à l'Assemblée nationale

34. Les élections à l'Assemblée nationale (conformément aux dispositions de la Constitution modifiée) ont eu lieu le 29 juillet. Les résultats en sont donnés à l'annexe IV.

H. — Constitution d'un nouveau gouvernement

35. M. Yoon Bo Sun (Posun Yun) a été élu président le 12 août et, le 19 août, M. Chang Myun est devenu premier ministre.

I. — Activités de la Commission

i) OBSERVATION DES ÉLECTIONS DU 15 MARS 1960 AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT

36. Le Comité de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée a décidé d'observer les opérations électorales du 15 mars. Le

¹⁴ Le Congrès des juges comprend tous les juges de la Cour suprême. Il est présidé par le Président de la Cour suprême. (Loi sur l'organisation des tribunaux, art. 60.)

Gouvernement de la République de Corée a été informé de cette décision et a aidé le Comité à s'acquitter de sa tâche.

37. Le Comité a envoyé sur les lieux cinq équipes d'observateurs. Ces équipes ont inspecté les bureaux de vote et ont interrogé les fonctionnaires chargés de la conduite des élections, des représentants des partis ainsi que des particuliers dans la circonscription spéciale de la ville de Séoul et dans les provinces de Kyunggi Do, Choongchung Namdo, Cholla Pukdo, Cholla Namdo, Kyungsang Pukto, Kyungsang Namdo et Kangwon Do.

38. De l'avis de la Commission, l'organisation et la conduite des élections étaient loin d'être satisfaisantes. Les équipes d'observateurs ont entendu parler à maintes reprises d'irrégularités et de malversations, et ils ont relevé eux-mêmes des violations manifestes des procédures de vote prévues qui ont beaucoup préoccupé la Commission et qui ont été portées, après les élections, à la connaissance des membres du Gouvernement de la République de Corée.

ii) OBSERVATION DES ÉLECTIONS DU 29 JUILLET 1960 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

39. Lors des élections à l'Assemblée nationale, qui ont eu lieu le 29 juillet, le Comité a envoyé sur les lieux 10 équipes d'observateurs dont le mandat portait sur la circonscription spéciale de la ville de Séoul et les neuf provinces.

40. De l'avis de la Commission, l'organisation et la conduite de ces élections ont été très satisfaisantes. D'une manière générale, la population désirait des élections libres et régulières et était résolue à les obtenir. Dans quelques régions localisées, des incidents regrettables se sont produits, dont le plus grave a été la destruction d'urnes électorales¹⁵ après la clôture du scrutin, par des personnes sans doute mécontentes des indications des premiers résultats du vote, qui semblaient favorables aux candidats du parti libéral, ou agissant pour d'autres raisons. En dépit de leur gravité, ces incidents n'ont eu qu'une portée très limitée et, de l'avis de la Commission, ils ne justifient aucune critique à l'égard de l'organisation générale et de la conduite des élections. Les autorités ont pris les mesures voulues et ont organisé des réélections qui se sont déroulées librement, régulièrement et dans le calme. Le Comité a observé les opérations de ces réélections dans plusieurs circonscriptions.

41. La Commission tient à déclarer combien elle apprécie le concours que le Gouvernement de la République de Corée, les comités chargés de surveiller les élections à tous les échelons, les candidats et les organisateurs des campagnes électorales, de même que les particuliers, ont apporté au Comité pour l'aider à observer les opérations électorales.

J. — Conclusion

42. De l'avis de la Commission, le changement de gouvernement survenu après les élections du 15 mars a été la conséquence d'une manifestation spontanée de

¹⁵ Sur un total de 14.158 urnes électorales, 245 ont été détruites. Mais à la suite de ces incidents, des réélections totales ou partielles ont été organisées dans 12 des 233 circonscriptions pour la Chambre des représentants et dans 2 des 10 circonscriptions électorales pour la Chambre des conseillers. Il a fallu en outre organiser une autre réélection pour les deux chambres, le mauvais temps ayant empêché les élections d'avoir lieu conformément aux dispositions prises.

ressentiment à l'égard du gouvernement précédent auquel on reprochait de n'avoir pas respecté les normes démocratiques conformément au désir de la population.

43. La Commission considère que la réserve et la modération qui ont caractérisé la situation, tant au moment du changement de gouvernement que pendant

la période qui s'est écoulée entre cet événement et la formation d'un nouveau gouvernement, après les élections du 29 juillet, prouvent combien le peuple coréen a encore gagné en maturité et en équilibre politiques depuis la proclamation de la République de Corée en 1948.

Chapitre IV

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA REPUBLIQUE DE COREE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

A. — Introduction

i) EXPOSÉ GÉNÉRAL

44. Pour étudier l'année sur laquelle porte le présent rapport, il convient d'avoir présente à l'esprit l'évolution économique récente de la République de Corée. La période 1953-1957 a été caractérisée par des efforts de reconstruction qui tendaient à la fois à rétablir aux chiffres de 1949 le niveau de la production et du revenu et à résoudre les problèmes nés de la guerre de Corée, en particulier celui de l'afflux des réfugiés venus du Nord et de la grave inflation qui en est résultée. Il fallait réaliser ces objectifs immédiats avant de pouvoir se consacrer principalement à la planification à long terme nécessaire au développement des ressources économiques du pays.

45. Bien qu'il soit difficile de séparer nettement les divers stades de la vie économique, on peut dire qu'en 1958, le stade de la reconstruction était en grande partie accompli et que la République de Corée se trouve actuellement à un stade de développement et de croissance dans lequel s'insèrent des périodes d'ajustement.

46. Ceci dit, la Commission voudrait attirer une fois de plus l'attention sur l'importance que revêt, du point de vue économique, la question de l'unification, notamment en ce qui concerne les problèmes que pose l'élaboration de plans d'ensemble, à long terme, de développement économique.

47. D'autre part, pour que la République de Corée réussisse, dans les circonstances actuelles, à maintenir la stabilité économique du pays, il est nécessaire qu'elle continue à bénéficier d'une aide étrangère fournie soit individuellement par certains pays, soit par des organisations internationales.

ii) IMPORTANCE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE

48. Comme l'indiquent les chiffres ci-après¹⁶, l'aide étrangère (fournie principalement par les États-Unis) a comblé la plus grande partie du déficit budgétaire du gouvernement central et a ainsi permis de maintenir les niveaux de vie voulus et les services administratifs nécessaires. Etant donné cependant que l'on accorde maintenant une attention accrue au développement économique, il convient d'étudier la formation de capital, compte tenu de l'importance de l'aide étrangère.

49. En 1959, le produit national brut, aux prix du marché, s'est élevé à 1.812 milliards 700 millions de hwan, ce qui correspond à une augmentation du taux d'accroissement de 8,5 pour 100 par rapport à l'année précédente. Néanmoins, une importante partie de cette augmentation provenait uniquement de la hausse des

prix. En prix constants, calculés sur la base de 1955, le produit national brut n'a augmenté que de 4,5 pour 100 en 1959, contre 6,4 pour 100 en 1958.

50. La formation brute de capital fixe intérieur (en termes réels), exprimée en pourcentage du produit national brut, a diminué par rapport aux années précédentes : elle est passée de 13,3 pour 100 en 1957 à 12,7 pour 100 en 1958 et à 11,7 pour 100 en 1959. Il semble donc que le montant total des investissements soit en baisse. La diminution de la formation brute de capital intérieur, en 1959, en termes absolus comme en termes relatifs, peut s'expliquer par un fléchissement de l'aide étrangère, qui ne s'est pas accompagné de réductions correspondantes des dépenses administratives et militaires, ni des dépenses de consommation privée. En 1959, les dépenses de consommation, dans le secteur privé comme dans le secteur public, ont augmenté en valeur réelle absolue et il semble que la diminution de l'aide étrangère ait été compensée principalement par la réduction de la formation brute de capital fixe intérieur. Il y a lieu de signaler que, si le montant total des investissements n'augmente pas chaque année, le taux de croissance pourra baisser, étant donné que l'économie passe du stade du relèvement à celui du développement.

51. On peut également se rendre compte de l'importance de l'aide étrangère en se plaçant du point de vue de la balance des paiements. Comme le pays ne possède pas de réserves appréciables d'or et de devises, toute diminution de l'aide étrangère se traduit par une réduction des importations. A l'heure actuelle, les exportations ne couvrent qu'une partie seulement des importations et, par conséquent, ne réussissent pas à satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'importations. Dans ces conditions, de nouvelles réductions des importations, provoquées par une diminution de l'aide étrangère et par d'autres facteurs, pourraient nuire à la productivité et abaisser le niveau de vie de la population.

52. Les pouvoirs publics se préoccupent actuellement de la question du maintien d'un niveau maximum d'investissements en capital (compte tenu d'un niveau de vie qui soit suffisant mais austère). Si les conditions sont favorables, notamment si la République de Corée continue à recevoir une aide étrangère suffisante et si elle adopte une politique judicieuse visant, en particulier, à réduire la consommation au minimum et à accroître le rendement, on peut compter que la formation de capital augmentera progressivement au cours des quelques années à venir.

53. L'aide étrangère demeure essentielle pour l'économie coréenne, car elle permet de poursuivre le développement économique et elle contribue, en même temps, à maintenir un niveau de vie satisfaisant. Une part

¹⁶ Voir également la section iv ci-dessous, relative aux finances publiques.

importante de l'aide étrangère reçue par la République de Corée lui est encore fournie sous forme de biens de consommation. Cela permet de consacrer aux investissements des ressources intérieures qui auraient dû être absorbées par des dépenses de consommation. Sans vouloir sous-estimer l'importance de l'aide étrangère, il convient de souligner toutefois qu'elle n'est qu'un expédient provisoire. Son efficacité dépend dans une large mesure de la stabilité économique intérieure, des efforts résolus du peuple coréen et de l'orientation vers les investissements productifs de la plus grande partie possible des ressources du pays.

B. — Evolution économique et financière au cours de la période considérée

54. Les résultats obtenus dans les différents secteurs de l'économie, en 1959 et au cours du premier semestre de 1960 (dans la mesure où l'on dispose des chiffres y relatifs) sont indiqués ci-après.

i) AGRICULTURE

55. La production agricole a augmenté en 1959. La récolte de riz (le plus important des produits de l'agriculture) a atteint le niveau le plus élevé depuis 1945 et les céréales d'été ont également fourni une récolte exceptionnelle, ce qui ouvre des perspectives favorables pour 1960. Il y a eu cependant en 1959 une baisse sensible de la production de légumes, due surtout aux dégâts causés par les typhons¹⁷.

ii) INDUSTRIE

56. L'indice global de la production industrielle pour les industries extractives, les industries manufacturières et l'énergie électrique a augmenté en 1959 de 14,7 pour 100 par rapport à 1958 et a marqué encore une légère amélioration au cours du premier semestre de 1960.

57. Des progrès importants ont été réalisés dans les industries extractives. La production de charbon s'est élevée en 1959 à 4.136.412 tonnes métriques, soit une augmentation de 54,9 pour 100 par rapport à 1958. Ce mouvement s'est poursuivi au cours du premier semestre de 1960, pendant lequel la production de charbon a atteint au total le chiffre de 2.642.338 tonnes métriques.

58. La quantité de minerais métalliques extraits dépend dans une large mesure de la demande sur les marchés étrangers, car le pays n'est pas encore en mesure d'utiliser la totalité de sa production de minerais. Les minerais de fer et de tungstène sont les principaux minerais extraits. La production de minerais métalliques a diminué de 1,9 pour 100 en 1959 par rapport à 1958, en partie du fait de l'interruption des relations commerciales avec le Japon. La situation s'est améliorée au cours du premier semestre de 1960 grâce à l'accroissement de la demande étrangère et à la reprise du commerce avec le Japon. L'indice de la production de minerais métalliques pour le premier semestre de 1960 a accusé une augmentation importante, ayant dépassé de 33 pour 100 la moyenne de 1959.

59. L'indice de la production des industries manufacturières en 1959 a dépassé de 11,2 pour 100 celui de 1958. Pendant le premier semestre de 1960, il était en moyenne de 112,8 contre 111,2 en 1959. Le manque de vigueur de la production manufacturière est dû à l'insuffisance de l'énergie disponible et aux incertitudes

de la situation politique. Au cours de la période considérée, des progrès ont été réalisés dans les secteurs du papier et des produits dérivés du papier, des boissons, des articles en caoutchouc, des produits chimiques, des métaux de base et des machines électriques. Dans l'ensemble, les industries qui fournissent les producteurs ont enregistré de meilleurs résultats que celles qui vendent directement leur production aux consommateurs. Dans certaines industries produisant des biens de consommation, notamment dans les textiles et les produits alimentaires, la capacité de production dépasse probablement de beaucoup la demande.

60. La production totale d'énergie électrique en 1959 a atteint 1.686 millions de kilowatts (dont 47 pour 100 d'énergie hydro-électrique et 53 pour 100 d'énergie thermique), marquant ainsi une augmentation de 11 pour 100 par rapport à 1958. Au cours du premier semestre de 1960, la production a atteint 848 millions de kilowatts au total, soit un peu plus que la moyenne de 1959. Malgré cette augmentation, la production d'énergie électrique est encore très inférieure aux besoins industriels et domestiques. Les moyens d'améliorer cette situation sont à l'étude.

iii) DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET PRIX

61. Le programme de stabilisation financière en est à sa troisième année d'application. Son objectif général est de stabiliser l'économie par l'institution de contrôles efficaces sur la circulation monétaire. Depuis la mise en œuvre de ce programme, le pays est parvenu à une certaine stabilité, mais le danger d'inflation n'est pas encore dissipé, car l'économie coréenne est nettement orientée vers l'inflation. C'est ainsi, par exemple, que la seule condition à laquelle la loi subordonne le recours à l'emprunt pour combler le déficit budgétaire est l'obtention de l'approbation de l'Assemblée nationale; il n'y a pas non plus de disposition législative régissant le rapport qui doit exister entre les émissions fiduciaires et les réserves en devises. Bien que les poussées inflationnistes se soient intensifiées en 1959 et pendant les quatre premiers mois de 1960, elles ont pu être contenues grâce à des mesures monétaires et fiscales dictées par la prudence. En mai et juin 1960, les disponibilités monétaires ont diminué sous l'effet du relâchement de l'activité économique¹⁸.

62. Le "nouvel indice des prix de gros" (1955 = 100) pour tous les produits n'a pas cessé de hausser depuis janvier 1959: de 138,9 il est passé à 165,2 en juin 1960. Cette hausse est imputable à une diminution des marchandises reçues au titre de l'aide, à l'interruption du commerce avec le Japon entre juin 1959 et avril 1960, aux dégâts causés par le typhon "Sarah" en septembre 1959, aux incertitudes de la situation politique et aux mouvements de spéculation déclenchés par ces facteurs. Cette montée de l'indice général des prix a connu une exception importante dans le cas des prix des céréales, qui ont varié irrégulièrement: ils ont en effet fléchi après la récolte de riz de 1959 pour hausser de nouveau pendant le premier semestre de 1960 en prévision des ventes de riz au Japon et par suite des influences saisonnières.

iv) FINANCES PUBLIQUES

63. Le budget du gouvernement central a accusé un déficit persistant causé par d'importantes dépenses pour les besoins de la défense nationale et du développement. Abstraction faite de l'aide étrangère, on évalue respec-

¹⁷ Voir annexe V, B.

¹⁸ Voir annexe V, C.

tivement à 151 milliards 800 millions de hwan et à 136 milliards 600 millions de hwan les déficits de 1959 et 1960. Ces déficits ont été comblés en grande partie par l'aide étrangère, dans une moindre mesure par la vente d'obligations de l'Etat et, dans certains cas, par l'application directe de procédés inflationnistes.

64. Bien que la République de Corée continue de dépendre largement de l'aide étrangère, le gouvernement se préoccupe de plus en plus des recettes d'origine nationale. On estime que l'aide étrangère a financé respectivement 34 pour 100 et 29 pour 100 des dépenses totales de 1959 et de 1960. L'aide étrangère a diminué non seulement en valeur relative, mais également en valeur absolue. Comme les dépenses ont augmenté chaque année, cela prouve que l'on compte davantage sur les recettes intérieures, notamment sur les impôts indirects.

65. Etant donné que les importantes dépenses au titre de la défense représentent 32 pour 100 du montant total des prévisions de dépenses pour 1960, le gouvernement doit consacrer une bonne part de ses dépenses à l'acquisition de biens et services courants (52 pour 100 des crédits alloués en 1960). Au cours des deux derniers exercices budgétaires, les dépenses courantes ont sensiblement augmenté du fait qu'il a fallu doubler les traitements des fonctionnaires et du personnel militaire. Quant aux dépenses en capital, elles sont évaluées à 114 milliards 200 millions de hwan, soit 25 pour 100 environ du montant total des dépenses prévues pour 1960.

66. Les recettes pour 1960, à l'exclusion de l'aide étrangère et des emprunts, sont évaluées à 316 milliards 800 millions de hwan. En outre, le montant net des emprunts intérieurs est estimé à 8 milliards 200 millions de hwan, que le gouvernement compte obtenir par la vente d'obligations de l'Etat. Les taxes à la production et sur les transactions, qui ont été augmentées au cours de ces dernières années, constituent les recettes budgétaires les plus importantes. On compte qu'en 1960 elles fourniront 62 pour 100 des recettes, l'aide étrangère non comprise. Les impôts sur le revenu et la richesse n'ont pas suivi le mouvement ascendant du revenu national et sont demeurés relativement faibles. On compte qu'ils fourniront 20 pour 100 des recettes totales d'origine nationale en 1960.

v) COMMERCE EXTÉRIEUR ET PAIEMENTS

67. Le commerce extérieur s'est sensiblement amélioré au cours de l'année 1959 par rapport à l'année précédente, malgré l'interruption du commerce avec le Japon pendant le deuxième semestre.

68. Les exportations sont passées de 16.500.000 dollars en 1958 à 19.200.000 dollars en 1959. Cet accroissement est dû principalement à l'exportation de riz (pour la première fois depuis la guerre de Corée), et à une augmentation des exportations de minerais métalliques vers les Etats-Unis d'Amérique.

69. Les importations, y compris les marchandises reçues dans le cadre de l'aide étrangère, ont diminué de façon appréciable, passant de 378.200.000 dollars en 1958 à 282.700.000 dollars en 1959, par suite d'une réduction des produits fournis par les Etats-Unis au titre de l'aide à la République de Corée. Les importations consistent principalement en produits alimen-

taires, matières premières et combustibles pour l'industrie. Elles ont, par conséquent, une forte incidence sur les poussées inflationnistes et sur les prix. Les pénuries occasionnées par la diminution des importations sont en partie responsables de la hausse de l'indice des prix de gros au cours du deuxième semestre de 1959 et des premiers mois de 1960.

70. L'aide étrangère ayant diminué, le solde net du compte des opérations courantes a été bien moindre en 1959 qu'en 1958: il s'est élevé à 16.500.000 dollars contre 37.700.000 dollars. Compte tenu des diverses sorties de capitaux, l'accroissement des réserves de devises n'a été que de 600.000 dollars en 1959, alors qu'il était de 30.800.000 dollars en 1958.

71. La République de Corée produit beaucoup d'articles en vue de l'exportation, mais la demande est faible en raison du coût élevé de production de ces articles qui les rend incapables de soutenir la concurrence, même au taux de change favorable prévu pour les exportations. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, qui sont un élément important de l'économie. Ces industries ont éprouvé dans le passé des difficultés à obtenir les capitaux nécessaires à leur exploitation et se sont généralement adressées à des usuriers qui exigent des intérêts élevés.

72. Les perspectives d'exportation en 1960 semblent meilleures qu'en 1959. Au cours du premier semestre de 1960, la valeur des exportations s'est élevée à 11.460.000 dollars contre 10.510.000 dollars pour la période correspondante de l'année précédente. La reprise du commerce avec le Japon et, en particulier, l'accord relatif à la vente à ce pays de 30.000 tonnes de riz coréen, pourraient avoir pour effet de stimuler quelque peu les exportations.

73. Au cours du premier semestre de 1960, les importations ont atteint le chiffre de 142.530.000 dollars contre 133.350.000 dollars pour la période correspondante de l'année précédente.

* * *

La Commission adresse le présent rapport au Secrétaire général pour qu'il le transmette à l'Assemblée générale, lors de sa quinzième session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

La Commission tient à consigner dans son rapport qu'elle a été satisfaite des services fournis pendant l'année par le Secrétariat.

Fait au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le 20 août 1960.

(Signé) A. J. MELHUISE (*Australie*)
R. SUÁREZ BARROS (*Chili*)
Mohammed ALI (*Pakistan*)
N. A. J. DE VOOGD (*Pays-Bas*)
Juan M. ARREGLADO (*Philippines*)
Sawat BUSPAROEK (*Thaïlande*)
Muammer BAYKAN (*Turquie*)

Le Secrétaire principal,
David HALL

ANNEXES

I. — Liste des délégations à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et composition du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A. — Délégations à la Commission

1. — LISTE DES DÉLÉGATIONS

AUSTRALIE

Représentants:

M. Hugh A. Dunn^a;
M. Arthur John Melhuish^b.

Représentant suppléant:

M. Richard K. Gate.

CHILI

Représentant:

M. Roberto Suárez Barros, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire^c.

PAKISTAN

Représentant:

M. Mohammed Ali, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

PAYS-BAS

Représentant:

M. N. A. J. de Voogd, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire^d.

Représentant par intérim:

M. A. R. Tammenoms Bakker^e.

PHILIPPINES

Représentants:

M. Eduardo Quintero, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire^f;
M. Juan Arreglado, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire^g.

Représentants suppléants:

M. Antonio P. Lim^h;
M. Pelayo F. Llamasⁱ.

THAÏLANDE

Représentant:

Le prince Rangsiyakorn Aphakorn, maréchal de l'air, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Représentant suppléant:

M. Sawat Busparoeck.

TURQUIE

Représentants:

M. Mehmet Osman Dostel^j;
M. Muammer Baykan^k.

Représentant suppléant:

M. Mesut Suntay.

2. — LISTE DES PRÉSIDENTS SUCCESSIFS

i) *Président de la Commission*

Quand la Commission s'est réunie le 19 août 1960 pour examiner son rapport, le représentant suppléant de la Thaïlande a présidé.

ii) *Présidents du Comité de la Commission*

1959

Août:

M. Sawat Busparoeck (*Thaïlande*).

Septembre:

M. Mehmet Osman Dostel (*Turquie*).

Octobre:

M. Hugh A. Dunn (*Australie*).

Novembre:

M. Eduardo Quintero (*Philippines*);
M. Antonio P. Lim (*Philippines*).

Décembre:

M. Sawat Busparoeck (*Thaïlande*);
M. Mehmet Osman Dostel (*Turquie*)^l.

1960

Janvier:

M. Mehmet Osman Dostel (*Turquie*).

Février:

M. Arthur John Melhuish (*Australie*).

Mars:

M. Antonio P. Lim (*Philippines*).

Avril:

M. Sawat Busparoeck (*Thaïlande*).

Mai:

M. Muammer Baykan (*Turquie*).

Juin:

M. Arthur John Melhuish (*Australie*).

Juillet:

M. Juan M. Arreglado (*Philippines*);
M. Pelayo F. Llamas (*Philippines*).

Août:

M. Sawat Busparoeck (*Thaïlande*).

^a Jusqu'au 5 décembre 1959.

^b A partir du 6 décembre 1959.

^c A partir du 25 janvier 1960.

^d A partir du 1er avril 1960.

^e Jusqu'au 31 mars 1960.

^f Jusqu'au 9 février 1960 (est parti le 29 novembre 1959).

^g A partir du 10 février 1960 (est arrivé le 4 avril 1960).

^h Jusqu'au 23 juin 1960.

ⁱ A partir du 24 juin 1960.

^j Jusqu'au 1er mars 1960 (est parti le 24 février 1960).

^k A partir du 2 mars 1960 (est arrivé à Tokyo le 27 mars et à Séoul le 4 avril 1960).

^l En l'absence du représentant suppléant de la Thaïlande.

B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire principal:

M. Mohammad Ali Aghassi (jusqu'au 14 juin 1960);
M. David L. D. Hall (à partir du 15 juin 1950).

Fonctionnaire chargé des questions politiques:

Mlle Amada Segarra (jusqu'au 15 octobre 1959);
M. Ahmet H. Ozbudun (à partir du 16 octobre 1959).

Fonctionnaire chargé des services administratifs et financiers

M. Melvin Silverman (jusqu'au 13 septembre 1959);
M. Michel Pilarski (à partir du 14 septembre 1959).

Fonctionnaire chargé des questions économiques:

M. Gabriel E. Rezek (à partir du 20 juin 1960).

Fonctionnaire chargé des communications et des transports:

M. Cornelis Heinsius (jusqu'au 29 juin 1960).

Fonctionnaire chargé des services généraux:

M. Ronald Binge (à partir du 6 octobre 1959).

Conseiller personnel du secrétaire principal:

M. Donald J. Rogers.

Assistant chargé des questions administratives:

M. James D. P. Whyte.

Secrétaire:

M. Francisco J. Pego (à partir du 8 juillet 1960).

Adjoint au secrétaire principal:

M. Kim Yoon Yul.

Assistants chargés de recherches:

M. Cho Dong Bin;
M. Moon Hae Shik.

Assistant chargé des transports et de l'entretien des bâtiments:

M. Chung Hak Joon.

Assistant chargé des questions financières:

M. Sohng Ri Chan.

C. — Organisation

Les délégations des Etats membres du Comité de la Commission des Nations Unies sont installées à Séoul, de même que le secrétariat.

Le Commandement des forces armées des Nations Unies a continué à fournir une aide logistique à la Commission et à son Comité. La Commission et son Comité ont aussi bénéficié de la collaboration et du concours efficaces des fonctionnaires de liaison désignés par le Ministère de la défense nationale de la République de Corée.

II. — Gouvernement de la République de Corée

A. — Pouvoir exécutif

Président de la République:

Syngman Rhee (a démissionné le 3 mai 1960).

Huh Chung (par intérim) [du 3 mai au 15 juin 1960].

Conformément à l'ancienne Constitution, le doyen du cabinet (le ministre des affaires étrangères) a remplacé le Président lorsque ce poste est devenu vacant.

Kwak Sang Hoon (par intérim) [du 15 au 23 juin 1960].

Conformément à la Constitution, telle qu'elle a été modifiée le 15 juin 1960, le président de la Chambre des représentants a exercé la présidence en l'absence d'un président de la Chambre des conseillers.

Huh Chung (par intérim) [du 23 juin au 8 août 1960].

Conformément à la Constitution modifiée, M. Huh, en qualité de Premier Ministre, a de nouveau exercé la présidence, en l'absence d'un président de la Chambre des conseillers à la suite de la démission du Président de la Chambre des représentants.

Paik Lak Joon (George L. Paik) [par intérim] (du 8 au 12 août 1960).

Conformément à la Constitution modifiée, le Président de la Chambre des conseillers a, dès son élection, assumé les fonctions de la présidence.

Yoon Bo Sun (Posun Yun)

A été élu président de la République de Corée le 12 août 1960 par l'Assemblée nationale.

Vice-Président de la République:

Chang Myun (John M. Chang) [a démissionné le 23 avril 1960];

Lee Ki Poong (a été élu le 15 mars; est décédé le 28 avril avant son entrée en fonctions).

La Constitution, telle qu'elle a été amendée le 15 juin 1960, a supprimé le poste de Vice-Président.

Premier Ministre:

Huh Chung (à partir du 15 juin 1960).

Huh Chung, ministre des affaires étrangères, est automatiquement devenu Premier Ministre, conformément à la

Constitution telle qu'elle a été modifiée le 15 juin 1960, qui a institué la charge de Premier Ministre.

Chang Myun (John M. Chang) [sa désignation a été approuvée par la Chambre des représentants le 19 août 1960].

Ministres:

Affaires étrangères:

Cho Chung Whan (a démissionné le 2 avril 1960);
Huh Chung (a été nommé le 25 avril 1960).

Intérieur:

Choi In Kyu (a démissionné le 23 mars 1960);
Hong Jin Ki (a été nommé le 23 mars et a démissionné le 24 avril 1960);
Lee Ho (a été nommé le 25 avril 1960).

Finances:

Song In Sang (a démissionné le 24 avril 1960);
Yoon Ho Byung (a été nommé le 25 avril 1960).

Justice:

Hong Jin Ki (a démissionné le 23 mars 1960);
Kwon Sung Yul (a été nommé le 25 avril 1960).

Défense nationale:

Kim Chung Yul (a démissionné le 24 avril 1960);
Lee Chong Chan (a été nommé le 2 mai 1960).

Education:

Choi Jai Yoo (a démissionné le 26 avril 1960);
Lee Byung Do (a été nommé le 28 avril 1960).

Reconstruction:

Shin Hyon Hwack (a démissionné le 24 avril 1960);
Chun Ye Yong (a été nommé le 28 avril 1960).

Agriculture et forêts:

Lee Keun Jik (a démissionné le 24 avril 1960);
Lee Hai Ik (a été nommé le 2 mai 1960).

Commerce et industrie:

Koo Young Su (a démissionné le 8 avril 1960);
 Kim Yung Chan (a été nommé le 8 avril et a démissionné le 24 avril 1960);
 Chun Taik Bo (a été nommé le 28 avril et a démissionné le 2 juin 1960);
 Oh Chung Soo (a été nommé le 2 juin et a démissionné le 1er juillet 1960).

Santé publique et affaires sociales:

Sohn Chang Hwan (a démissionné le 24 avril 1960);
 Kim Sung Jin (a été nommé le 28 avril 1960).

Transports:

Kim Il Hwan (a démissionné le 24 avril 1960);
 Suk Sang Ok (a été nommé le 28 avril 1960).

Communications:

Kwak Ui Yung (a démissionné le 24 avril 1960);
 Oh Jung Soo (a été nommé le 2 mai et a démissionné le 2 juin 1960);
 Choi Yong Duk (a été nommé le 2 juin 1960).

B. — Quatrième et Cinquième Assemblées nationales

CHAMBRE DES CONSEILLERS

Président:

Paik Lak Joon (a été élu le 8 août 1960).

Vice-Président:

Soh Sun Kyoo (a été élu le 8 août 1960).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Président:

Lee Ki Poong (est décédé le 28 avril 1960);
 Kwak Sang Hoon (a été élu le 2 mai et réélu le 4 juin; a démissionné le 23 juin 1960; a été réélu le 8 août 1960).

Vice-Présidents:

Han Hui Suk (2 septembre 1959);
 Lee Jai Hak (a démissionné le 26 mai 1960);
 Im Chul Ho (a démissionné le 26 mai 1960);
 Kim Do Yun (a été élu le 10 juin et a exercé ses fonctions jusqu'au 28 juillet 1960);
 Lee Jai Hyung (a été élu le 10 juin et a exercé ses fonctions jusqu'au 28 juillet 1960);
 Lee Yung Joon (a été élu le 8 août 1960);
 Suh Min Ho (a été élu le 8 août 1960).

C. — Pouvoir judiciaire

Président de la Cour suprême de Justice:

Cho Yong Soon (a démissionné le 11 mai 1960);
 Kim Kap Soo (par intérim) [du 11 mai au 18 juin 1960];
 Bae Jung Hyun (par intérim) [à partir du 19 juin 1960].

III. — Relations internationales de la République de Corée

A. — Représentation diplomatique des gouvernements étrangers à Séoul

Délégation apostolique	
Etats-Unis d'Amérique	Ambassade
République de Chine	Ambassade
République des Philippines	Ambassade
République de Turquie	Ambassade
République du Viet-Nam	Ambassade
République fédérale d'Allemagne	Ambassade
République française	Ambassade
République italienne	Ambassade
Royaume de Danemark	Légation
Royaume de Norvège	Légation
Royaume de Suède	Légation
Royaume de Thaïlande	Ambassade
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ambassade

B. — Représentation diplomatique et consulaire de la République de Corée

Taïpei	Ambassade
Washington	Ambassade
Paris	Ambassade
Londres	Ambassade
Manille	Ambassade
Bonn	Ambassade
Saïgon	Ambassade
Ankara	Ambassade
Rome	Ambassade
Tokyo	Mission
New York	Mission
Genève	Mission
Los Angeles	Consulat général
New York	Consulat général
Honolulu	Consulat général
Hong-kong	Consulat général
San Francisco	Consulat général
Sydney	Consulat général

^a Cette représentation a été élevée au rang d'ambassade le 1er mars 1960.

Un échange d'ambassadeurs a été convenu le 30 octobre 1959 entre la République de Corée et les Etats-Unis du Brésil.

C. — Adhésion de la République de Corée à des organisations internationales et à des traités internationaux

Organisations et traités	Dates d'adhésion
Accord entre la République de Corée et les Etats-Unis d'Amérique relatif à la liquidation de surplus américains se trouvant en Corée	1er oct. 1959
Accord entre la République de Corée et l'Organisation des Nations Unies relatif à l'institution et à la conservation d'un cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée	6 nov. 1959
Echange de notes constituant un accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif à la garantie des investissements	19 févr. 1960
Accord international de 1959 sur le blé	23 févr. 1960
Echange de notes constituant un accord entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique relatif au prêt à la République de Corée de navires de guerre des Etats-Unis	1er avr. 1960
Union postale universelle	14 mars 1960
Convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1948	17 mars 1960
Accord sur les mesures de liquidation relatives aux fonds, aux projets, aux biens et aux responsabilités de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée	1er juin 1960
Echange de notes entre le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique modifiant l'Accord entre lesdits gouvernements relatif au financement de certains programmes d'échange en matière d'éducation, conclu le 28 avril 1950	30 juin 1960

La République de Corée a demandé à faire partie de l'Organisation des Nations Unies; cette demande n'a pas encore reçu satisfaction.

D. — Principales conférences internationales auxquelles la République de Corée a participé

Organisation des Nations Unies:

- Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale—observateur (New York).
- Deuxième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (Genève).
- Deuxième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Londres).
- Conférence des Nations Unies sur l'étain (New York).

Agence internationale de l'énergie atomique:

- Troisième Conférence générale (Vienne).

Union internationale des télécommunications:

- Conférence de plénipotentiaires (Genève).
- Conférence administrative ordinaire des radiocommunications (Genève).

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient:

- Voyage d'étude aux Etats-Unis et au Canada de géologues et d'ingénieurs des mines de la CEAO.
- Cinquième session du Groupe de travail du développement et des plans économiques (Bangkok).
- Huitième session du Comité des transports intérieurs et des communications (Bangkok).
- Septième session du Sous-Comité de l'énergie électrique (Tokyo).
- Conférence des Nations Unies sur les services sociaux (New Delhi).
- Deuxième série de pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional (Bangkok).
- Cycle d'étude sur la gestion des entreprises industrielles du secteur public (New Delhi).
- Troisième session du Comité du commerce (Bangkok).
- Douzième session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles (Bangkok).
- Seizième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok).
- Troisième Conférence des statisticiens d'Asie (Bangkok).
- Cycle d'étude sur l'appréciation et l'exploitation des données des recensements (Bombay).
- Quatrième session du Sous-Comité des ressources minérales et du Groupe de travail de géologues (Tokyo).
- Troisième groupe d'étude des problèmes de reclassification et de gestion budgétaires (Bangkok).

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture:

- Neuvième session de la FAO (Rome).
- Quatrième session du Sous-Comité consultatif sur les aspects économiques du riz (Saigon).
- Trente-deuxième session du Conseil de la FAO (Rome).
- Dixième session de la Commission internationale du peuplier (Venise).
- Trente-deuxième session de la Commission des produits de la FAO (Rome).
- Centre de perfectionnement de la FAO en matière d'inventaires forestiers aériens (Kuala Lumpur).
- Cinquième session de la Commission des forêts pour l'Asie et la région du Pacifique (New Delhi).

Fonds monétaire international et Banque internationale pour la reconstruction et le développement:

- Quatorzième session du Conseil des gouverneurs (Washington).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture:

- Conférence intergouvernementale sur les recherches océanographiques (Copenhague).
- Vingt-troisième Conférence internationale de l'instruction publique (Genève).

Organisation météorologique mondiale:

- Deuxième session de l'Association régionale (Rangoon).
- Troisième session de la Commission de météorologie maritime (Utrecht).

Organisation mondiale de la santé:

- Dixième session du Comité régional du Pacifique occidental (Taïpei).
- Treizième Assemblée mondiale de la santé (Genève).
- Séminaire sur la formation du personnel d'assainissement (Tokyo).
- Cycle d'étude sur la tuberculose organisé par le Comité régional du Pacifique occidental (Sydney).

Bureau de l'assistance technique des Nations Unies:

- Cycle d'étude sur les droits de l'homme (Tokyo).

Conseil international du blé:

- Vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième sessions (Londres).

Comité consultatif international du coton:

- Dix-neuvième séance plénière (Mexico).

IV. — Elections à l'Assemblée nationale (29 juillet 1960)

A. — Résultats officiels des élections à la Chambre des conseillers de la Cinquième Assemblée nationale de la République de Corée^a

Villes ou provinces	Population	Nombre de candidats	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges						
					Parti démocratique	Parti social des masses	Parti socialiste de Corée	Parti de l'unification	Parti libéral	Indépendants et autres	Total
Circonscription spéciale de la ville de Séoul.....	1.574.868	28	1.109.569	832.680	4	—	—	—	—	2	6
Kyunggi Do.....	2.363.660	20	1.297.896	1.110.746	3	—	—	—	1	2	6
Choongchung Pukdo.....	1.192.071	12	646.631	566.536	3	—	—	—	1	—	4
Choongchung Namdo.....	2.222.725	22	1.169.383	994.147	2	1	—	—	1	2	6
Cholla Pukdo.....	2.126.255	16	1.105.114	945.064	4	—	—	—	—	2	6
Cholla Namdo.....	3.127.559	22	1.616.626	1.369.562	4	—	—	—	1	3	8
Kyungsang Pukdo.....	3.363.798	34	1.801.826	1.524.798	3	—	1	—	—	4	8
Kyungsang Namdo.....	3.770.209	28	1.940.109	1.599.828	4	—	—	—	—	4	8
Kangwon Do.....	1.496.301	12	769.474	683.235	3	—	—	—	—	1	4
Cheju Do.....	288.928	7	136.804	121.092	1	—	—	—	—	1	2
TOTAL	21.526.374	201	11.593.432	9.747.688	31	1	1	0	4	21	58

^a Données fournies par le Comité électoral central.

B. — Résultats officiels des élections à la Chambre des représentants de la Cinquième Assemblée nationale de la République de Corée^a

Villes ou provinces	Population	Nombre de candidats	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges						Total
					Parti démocratique	Parti social des masses	Parti socialiste de Corée	Parti de l'unification	Parti libéral	Indépendants et autres	
Circonscription spéciale de la ville de Séoul.....	1.574.868	103	1.109.569	836.419	15	—	—	—	—	1	16
Kyunggi Do.....	2.363.660	243	1.297.896	1.108.052	14	—	—	—	—	11	25
Choongchung Pukdo.....	1.192.071	82	646.631	562.470	9	—	—	—	—	4	13
Choongchung Namdo.....	2.222.725	136	1.169.383	987.359	18	—	—	—	—	4	22
Cholla Pukdo.....	2.126.255	136	1.105.114	949.687	18	1	—	—	—	5	24
Cholla Namdo.....	3.127.559	163	1.616.626	1.376.319	29	—	—	1	—	2	32
Kyungsang Pukdo.....	3.363.798	247	1.801.826	1.529.573	28	1	—	—	—	9	38
Kyungsang Namdo.....	3.770.209	291	1.940.109	1.623.682	31	1	—	—	1	7	40
Kangwon Do.....	1.496.301	141	769.474	684.181	12	1	—	—	1	6	20
Cheju Do.....	288.928	21	136.804	121.179	1	—	1	—	—	1	3
TOTAL	21.526.374	1.563	11.593.432	9.778.921	175	4	1	1	2	50	233

^a Données fournies par le Comité électoral central.

V. — Données économiques

A. — Produit national brut par branches d'act¹
(en milliards de hwan)

	Aux prix courants				En prix constants calculés sur la base de 1955			
	1958		1959		1958		1959	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Agriculture, forêts et pêcheries.....	641,1	38,4	646,8	35,7	445,6	40,5	458,0	39,9
Industries extractives.....	19,2	1,2	24,3	1,3	13,5	1,2	16,3	1,4
Industries manufacturières.....	191,8	11,5	212,0	11,7	141,8	13,0	149,9	13,0
Bâtiment.....	62,6	3,7	68,4	3,8	41,3	3,7	44,4	3,9
Electricité, eau et services sanitaires.....	16,9	1,0	18,6	1,0	7,5	0,7	8,5	0,7
Transports, entreposage et communications...	58,9	3,5	77,4	4,3	36,9	3,4	46,7	4,1
Commerce de gros et de détail.....	245,5	14,7	275,6	15,2	164,5	15,0	172,5	15,0
Opérations bancaires, assurances et transactions immobilières.....	22,9	1,4	27,4	1,5	14,0	1,3	16,8	1,5
Propriété (habitations).....	113,2	6,8	124,4	6,9	69,9	6,3	70,2	6,1
Administration publique et défense.....	128,6	7,7	151,0	8,3	56,1	5,1	53,4	4,6
Services.....	155,8	9,3	172,5	9,5	95,3	8,6	99,2	8,6
Reste du monde.....	14,0	0,8	14,3	0,8	13,2	1,2	13,4	1,2
PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB).....	1.670,5	100,0	1.812,7	100,0	1.099,6	100,0	1.149,3	100,0
Indice du PNB (1953=100).....	428,3		464,8		128,4		134,2	
TAUX D'ACCROISSEMENT DU PNB (%).....		3,2		8,5		6,4		4,5

Source. — Bank of Korea, *Economic Statistics Yearbook, 1960*, p. 8.

^a Données provisoires.

B. — Production agricole
(en milliers de tonnes métriques)

	Riz décor-tiqué	Céréales et légu-mineuses (décor-tiquées)	Pommes de terre	Coton et graines oléagi-neuses	Fruits ^b	Légumes ^c
1955.....	2.249	916	770	71	111	898
1956.....	1.852	962	636	62	112	702
1957.....	2.287	887	700	39	123	957
1958.....	2.405	1.049	714	37	147	789
1959.....	2.406	1.252	690	40	162	720

Source. — Bank of Korea, *Economic Statistics Yearbook 1960*, p. 134 à 137.

^a Les céréales comprennent l'orge, le blé, le seigle et le millet; les légumineuses comprennent le soya, les haricots rouges et les haricots verts.

^b Y compris les pommes, les poires, les plaquelines, les raisins, les pêches et les oranges.

^c Y compris les radis, les choux et les oignons verts.

C. — Disponibilités monétaires
(en millions de hwan)

Période expirant à la fin de:	Monnaie en circulation	Dépôts	Disponibilités monétaires
1955	58.777	34.746	93.523
1956	73.338	47.587	120.925
1957	86.048	59.136	145.184
1958	111.057	81.496	192.553
1959	123.595	86.305	209.900
1960:			
Janvier	128.915	88.824	217.739
Février	121.724	95.506	217.230
Mars	111.659	99.413	211.072
Avril	118.588	93.058	211.646
Mai	113.401	94.051	207.452
Juin	117.873	89.025	206.898

Sources. — Bank of Korea, *Economic Statistics Yearbook 1960*, p. 16 et 17, pour les chiffres relatifs à la période allant jusqu'à la fin de 1959; Bank of Korea, *Monthly Statistical Review*, vol. XIV, No 7, p. 3, pour les chiffres relatifs à 1960.

D. — Nouvel indice des prix de gros
(1955 = 100)

	Tous les produits	Céréales	Céréales non comprises
1956	131,6	159,5	122,4
1957	152,9	183,2	142,9
1958	143,4	150,0	141,3
1959	147,2	131,4	152,5
1960:			
Janvier	152,8	120,3	163,5
Février	155,9	132,3	163,8
Mars	159,4	143,1	164,8
Avril	161,4	154,7	163,6
Mai	162,7	158,8	164,0
Juin	165,2	171,8	163,0

Sources. — Bank of Korea, *Economic Statistics Yearbook 1960*, p. 234 et 235, pour les chiffres relatifs à la période allant jusqu'à la fin de 1959; Bank of Korea, *Monthly Statistical Review*, vol. XIV, No 7, p. 35 et 36, pour les chiffres relatifs à 1960.

E. — Budget du gouvernement central
(en milliards de hwan)

	Dépenses				Recettes			
	Réelles		Prévues		Réelles		Prévues	
	1957	1958	1959	1960	1957	1958	1959	1960
I. — Opérations courantes.....	219,9	253,2	305,6	341,1	148,9	183,3	238,4	298,2
II. — Capital	142,8	152,1	101,8	114,2	13,4	15,8	17,2	18,6
TOTAL	362,7	405,3	407,4	455,3	162,3	199,1	255,6	316,8
Déficit					— 200,4	— 206,2	— 151,8	— 138,5
A. — Montant net des emprunts.....					48,0	10,4	8,5	8,2
B. — Aide étrangère.....					189,7	171,6	138,7	132,2
				TOTAL (A + B)	237,7	182,0	147,2	137,9
Variation du solde en espèces.....					37,3	— 24,2	— 4,6	1,9
<i>Aide étrangère:</i>								
En pourcentage du déficit.....					(94,6)	(83,2)	(90,1)	(95,4)
En pourcentage du montant total des dépenses.....					(52,3)	(42,3)	(34,0)	(29,0)

Source. — Bank of Korea, *Economic Statistics Yearbook 1960*, p. 82 et 83.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE (A/4466/Add.1)

A. — Introduction

1. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, en date du 20 août 1960 (A/4466), la Commission a passé en revue les événements politiques qui se sont produits dans la République de Corée et exposé la position générale adoptée à l'égard de la question de l'unification par l'ancien gouvernement libéral de M. Syngman Rhee et par le gouvernement provisoire de M. Huh Chung. Elle a mentionné également les déclarations faites par les dirigeants de ces gouvernements au sujet de la demande d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies, qui est toujours pendante.

2. La Commission estime qu'il serait utile de fournir à l'Assemblée générale, avant que celle-ci examine la question de Corée à sa quinzième session, des renseignements complémentaires ayant trait à la formation du nouveau gouvernement à la suite des élections du 29 juillet et à divers aspects de la politique de ce gouvernement, notamment en ce qui concerne la question de l'unification et la demande d'admission de la République à l'Organisation des Nations Unies.

B. — Formation d'un nouveau gouvernement à la suite des élections du 29 juillet 1960

3. Ainsi qu'il est dit dans le rapport annuel de la Commission, M. Chang Myun est devenu Premier Ministre le 19 août 1960. Après l'échec des premières tentatives en vue de former un gouvernement composé, outre les indépendants, d'un nombre égal de membres appartenant à la "nouvelle" tendance et à l'"ancienne" tendance du parti démocratique, M. Chang a formé, le 23 août, un cabinet (Conseil d'Etat) qui comprenait, outre le Premier Ministre, 11 membres¹ de la "nouvelle" tendance, deux indépendants et un membre appartenant à l'"ancienne" tendance qui avait accepté la charge sans l'approbation du groupement dont il faisait partie².

¹ Y compris le Directeur du Secrétariat général du Conseil d'Etat.

² Ce cabinet était composé de la façon suivante:

Ministres:

Affaires étrangères: Chyung Yil Hyung ("nouvelle" tendance);
Intérieur: Hong Ik Pyo ("nouvelle" tendance);
Finances: Kim Yung Sun ("nouvelle" tendance);
Justice: Cho Jai Chun ("nouvelle" tendance);
Défense nationale: Hyun Suk Ho ("nouvelle" tendance);
Education: Oh Chun Suk (indépendant);
Reconstruction: Choo Yo Han ("nouvelle" tendance);
Agriculture et forêts: Park Jae Hwan (indépendant);
Commerce et industrie: Lee Tae Yong ("nouvelle" tendance);
Transports: Chung Hun Joo ("ancienne" tendance);
Santé publique et affaires sociales: Shin Hyun Don ("nouvelle" tendance);
Communications: Lee Sang Chul ("nouvelle" tendance);
Ministre sans portefeuille: Kim Sun Tae ("nouvelle" tendance).

Directeur du Secrétariat général du Conseil d'Etat: Oh Ui Yung ("nouvelle" tendance).

4. En annonçant la formation de ce cabinet, le Premier Ministre a déclaré qu'il entendait poursuivre ses efforts en vue d'organiser un gouvernement comprenant des membres appartenant à l'"ancienne" et à la "nouvelle" tendances, ainsi que des indépendants. Le 7 septembre, il a été indiqué qu'afin de permettre la création d'un tel gouvernement, quatre membres importants (appartenant à la "nouvelle" tendance) du cabinet précédemment constitué avaient donné leur démission³. Enfin, le 12 septembre, M. Chang a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement comprenant quatre autres membres appartenant à l'"ancienne" tendance. Un cinquième membre de l'"ancienne" tendance a été désigné le 15 septembre, pour faire partie du cabinet⁴.

5. Pour réussir à former un gouvernement stable, représentant fidèlement la volonté populaire telle qu'elle s'était exprimée lors des élections nationales du 29 juillet 1960, tous les intéressés ont dû coopérer et unir leurs efforts; ils ont ainsi montré que le peuple coréen et ses dirigeants continuent à faire preuve de ce même esprit de mesure et de modération que la Commission a décrit dans son rapport annuel⁵.

C. — Déclarations relatives à la politique étrangère faites par le nouveau gouvernement

6. Faisant connaître sa politique dans un discours qu'il a prononcé le 27 août devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a dit que son gouvernement insisterait pour obtenir l'unification de la Corée par des élections libres organisées dans tout le pays sous la surveillance de l'ONU. Il a réaffirmé le désir de son pays d'obtenir son admission à l'Organisation des Nations Unies.

³ Il s'agissait du Ministre de l'intérieur, du Ministre de la défense nationale, du Ministre du commerce et de l'industrie et du Directeur du Secrétariat général du Conseil d'Etat.

⁴ Ce cabinet était composé de la façon suivante:

Ministres.

Affaires étrangères: Chung Yil Hyung ("nouvelle" tendance);
Intérieur: Lee Sang Chul ("nouvelle" tendance);
Finances: Kim Yung Sun ("nouvelle" tendance);
Justice: Cho Jai Chun ("nouvelle" tendance);
Défense nationale: Kwon Joong Don ("ancienne" tendance);
Education: Oh Chun Suk (indépendant);
Reconstruction: Kim Woo Pyung ("ancienne" tendance);
Agriculture et forêts: Park Jae Hwan (indépendant);
Commerce et industrie: Choo Yo Han ("nouvelle" tendance);
Transports: Park Hae Chung ("ancienne" tendance);
Santé publique et affaires sociales: La Yong Kyoon (Iong Gwyn Ra) ["ancienne" tendance];
Communications: Cho Han Baik ("ancienne" tendance) [a été nommé le 15 septembre].

Ministre sans portefeuille: Kim Sun Tae ("nouvelle" tendance); Shin Hyun Don ("nouvelle" tendance).

Directeur du Secrétariat général du Conseil d'Etat: Chung Hun Joo ("ancienne" tendance).

⁵ Voir rapport annuel, chap. III, p. 2.

7. Le 6 septembre, le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée a communiqué officiellement au Comité de la Commission le texte d'une déclaration de politique étrangère en sept points, qui avait été rendue publique le 24 août. Dans cette déclaration, il était dit, notamment, que le Gouvernement de la République de Corée considérait que l'unification de la Corée devait être réalisée grâce à des élections libres ayant lieu, sous la surveillance de l'ONU, dans toute la Corée en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il y était en outre déclaré qu'il fallait désormais renoncer à la politique dangereuse d'unification par la force, qui avait été préconisée par l'ancien gouvernement libéral. D'autre part, cette déclaration mettait l'accent sur le désir du Gouvernement coréen d'obtenir l'admission du pays à l'Organisation des Nations Unies et mentionnait à cet égard les "rapports particuliers qui existent entre la Corée" et l'Organisation. La déclaration indiquait par ailleurs que, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies, le gouvernement "travaillerait de façon constructive à la création d'un organe de sécurité collective" en Extrême-Orient. Il était dit aussi que le gouvernement s'efforcerait d'étendre davantage le champ de ses relations diplomatiques. Le Ministre des affaires étrangères déclarait enfin que les relations diplomatiques entre

la République de Corée et le Japon "devraient être régularisées le plus tôt possible, sur la base du principe du respect mutuel et de la réciprocité". Il y a lieu de signaler, à ce propos, qu'à la suite de cette déclaration le Ministre des affaires étrangères du Japon s'est rendu en visite officielle dans la République de Corée les 6 et 7 septembre 1960.

* * *

La Commission adresse le présent rapport complémentaire au Secrétaire général pour qu'il le transmette à l'Assemblée générale, lors de sa quinzième session ordinaire, conformément aux dispositions du paragraphe 2, alinéa c, de la résolution 376 (V) du 7 octobre 1950.

Fait à Hakone (Japon), le 18 septembre 1960.

(Signé) A. J. MELHUISE (*Australie*)
R. SUÁREZ BARROS (*Chili*)
Mohammed ALI (*Pakistan*)
N. A. J. DE VOOGD (*Pays-Bas*)
Juan M. ARREGLADO (*Philippines*)
Sawat BUSPAROEK (*Thaïlande*)
Muammer BAYKAN (*Turquie*)

Le Secrétaire principal,
David HALL